

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-06

ASSEMBLÉE ORDINAIRE TENUE LE 11 JUILLET 2016 AU BUREAU MUNICIPAL

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5

Madame Dominique Payette, mairesse, préside l'assemblée, et madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

EST ABSENT :

Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6
Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège #1

ORDRE DU JOUR

- 01- Adoption de l'ordre du jour ;
- 02- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016;
- 03- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2016;
- 04- Dépôt des états financiers au 31-12-2015;
- 05- Mot de la mairesse ;
- 06- Mot des conseillers ;
- 07- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
 - b) Comptes à payer ;
 - c) Comptes à recevoir ;
- 08- Adoption du règlement U-2016-08 modifiant le règlement sur les permis et certificat U-2011-08 afin de modifier la tarification d'un permis de construction et de prolonger la période de validité du permis de construction ;
- 09- Contrat pour la rédaction du Delagois ;
- 10- Renouvellement du contrat de déneigement avec le MTQ;
- 11- Travaux de réparation de la chaussée ;
- 12- Compteurs d'eau Manoir du Lac-Delage ;
- 13- Mandat Airmax Environnement;
- 14- Demande de subvention pour l'élaboration d'une Politique familiale ;
- 15- Correspondance ;
- 16- Varia ;
- 17- Période de questions.

07-16-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-077 Il est proposé par Bruce Wallace, conseiller, appuyé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 12- Compteurs d'eau Manoir du Lac-Delage;
- 13- Mandat Airmax Environnement;
- 14- Demande de subvention pour l'élaboration d'une politique familiale;

07-16-02 Adoption du procès-verbal du 13 juin 2016

Résolution 2016-078 Il est proposé par Brian Ross, conseiller, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no 2016-06 séance ordinaire du 13 juin 2016.

07-16-03 Adoption du procès-verbal du 14 juin 2016

Résolution 2016-079 Il est proposé par Brian Ross, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2016.

07-16-04 Dépôt des états financiers au 31-12-2015;

Dépôt du rapport financier au 31-12-2015 par monsieur Henri Jalbert, vérificateur du Groupe Mallette.

07-16-05 Mot de la mairesse

- Madame Dominique Payette rappelle qu'il y a encore beaucoup de gens qui roulent à une vitesse excédent les limites dans la ville. La ville va faire appel à des experts afin de trouver des solutions favorisant le respect des limites de vitesse.
- Nous avons reçu des plaintes concernant le bruit venant du Manoir passé 23h00. La direction de l'hôtel a été avisée et cela ne se reproduira plus.

07-16-06 Mot des conseillers**07-16-07 Gestion administrative****a) Comptes à payer**

Résolution 2016-080 ATTENDU QUE les comptes à payer au 11 juillet 2016 et les factures payées totalisent un montant de 127 653.13 \$ incluant les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruce Wallace, appuyé par Brian Ross, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 11 juillet 2016, et ce, selon les échéances prescrites.

CERIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale par intérim

b) Taxes à recevoir

Madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim, dépose la liste des taxes à recevoir au 11 juillet 2016 qui totalisent un montant de 22 275.13

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

07-16-08 Adoption du règlement U-2016-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-2011-08, afin de changer la tarification des permis et certificats de construction, et d'en prolonger la période de validité.

Résolution 2016-081 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les tarifications, ainsi que les délais en vigueur pour les permis de construction des articles 49 et 50 du règlement U-2011-08;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 13 juin à 19h00 ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donnée le 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le second projet est identique au premier projet adopté lors de la séance du 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le second projet a été adopté lors de la séance du 13 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Morin, conseiller et appuyé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 49 du règlement U-2011-08 est remplacé par le suivant :

49. ANNULATION ET CAUSE D'INVADILITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-06

Un permis de construction est suspendu ou devient nul et sans effet dans les cas suivants :

- 1° les travaux ne sont pas commencés et une période de 2 ans s'est écoulée depuis la délivrance du permis;
- 2° les travaux sont discontinués sur une période de 1 an ou ne sont pas menés à terme et une période de 2 ans s'est écoulée depuis la délivrance du permis ;
- 3° le permis a été délivré sur la base d'un renseignement ou d'un document faux ou erroné;
- 4° les travaux ne sont pas réalisés conformément aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur ou aux conditions rattachées au permis;
- 5° une modification a été apportée aux travaux autorisés ou aux documents approuvés sans l'approbation préalable du fonctionnaire désigné;
- 6° les travaux relatifs à la finition extérieure du bâtiment ne sont pas terminés 3 ans suivant la date d'émission du permis de construction.

Dans ces cas, si le constructeur ou le requérant désire commencer ou compléter ses travaux, il doit se pourvoir d'un nouveau permis de construction.

2. L'article 50, du règlement U-2011-08 est remplacé par le suivant :

50. TARIFICATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Les tarifs en vigueur pour l'émission d'un permis de construction sont établis selon les cas suivants :

- 1° nouveau bâtiment principal résidentiel : 250.00 \$
- 2° nouveau bâtiment principal commercial : 325.00 \$
- 3° nouveau bâtiment accessoire : 25.00 \$
- 4° transformation d'un bâtiment principal : 25.00 \$
- 5° transformation d'un bâtiment accessoire : 25.00 \$
- 6° agrandissement d'un bâtiment principal : 125.00 \$
- 7° agrandissement d'un bâtiment accessoire : 25.00 \$
- 8° la construction, l'installation, le déplacement ou la modification d'une piscine creusée ou hors-terre, incluant une piscine gonflable d'une hauteur minimale de 1,4 mètres : 25 \$
- 9° la construction, l'installation, le déplacement ou la modification d'une antenne de télécommunication à titre d'usage principal: 25 \$.

07-16-09 Contrat pour la rédaction du Delagois

Résolution 2016-082 ATTENDU QUE monsieur Miro Lagueux a accepté de s'occuper de la rédaction et du montage du Delagois à raison de six (6) parutions par année pour un montant de 200 \$ / parution ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Bruce Wallace, conseiller, et appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage mandate monsieur Miro Lagueux pour la rédaction et le montage du Delagois à raison de 200 \$/ parution pour un total de 1 200 \$ par année.

QUE cette dépense soit prise au budget d'opération 2016 au poste de 02-140-00-340

07-16-10 Renouvellement du contrat de déneigement avec le MTQ;

Résolution 2016-083 ATTENDU QUE le contrat de déneigement avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) étant venu à échéance à la fin de l'hiver dernier ;

ATTENDU QUE le Ministère nous a fait parvenir un nouveau devis pour un contrat d'une durée de trois ans à partir de l'hiver 2016-2017 au montant de 3 403, 51 \$ / par année, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'ancien contrat ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marc Boiteau, conseiller, et appuyé par Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le contrat portant le numéro 7187-16-4918 au Ministère des Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour le déneigement pour une durée de trois ans à partir de l'hiver 2016-2017 au coût de 3 403.51 \$ / année.

07-16-11 Travaux de réparation de la chaussée ;

Résolution 2016-084 ATTENDU QUE des travaux de réparation de chaussées (pavage) doivent être effectués à l'été 2016 entre le 39 et 70 sur la rue Du Rocher, face au 21 rue des Hauts-Bois et sur la rue des Villas ;

ATTENDU QUE Pavage SD Inc. a soumissionné pour un total de 4 500 \$ plus taxes les dits travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Brian Ross, conseiller, et appuyé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate Pavage SD Inc. a effectué les travaux de réparation de chaussées pour une somme ne dépassant pas 4 500 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit prise au poste budgétaire 02-320-00-521.

07-16-12 Compteurs d'eau Manoir du Lac-Delage ;

Résolution 2016-085 ATTENDU QU'il y a lieu de faire poser deux compteurs d'eau au Manoir du Lac-Delage afin de connaître la consommation ;

ATTENDU QU,il s'agit d'une exigence du Ministère de l'environnement considérant que la moyenne de consommation résidentielle s'avère être plus élevé que la normale parce que la consommation commerciale n'était pas distincte ;

ATTENDU QUE la Ville s'est entendu avec le Manoir pour défrayer 50 % des coûts des deux compteurs évalués à 4 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Alexandre Morin, conseiller, et appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de défrayer 50 % des coûts pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau au Manoir, soit la somme de 2 000 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit prise à même le poste 02-413-00-521.

07-16-13 Mandat Airmax Environnement;

Résolution 2016-086 ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un expert pour monitorer le taux d'amoniac lors des opérations de démolition qui auront lieu au 4, avenue des Sous-Bois afin d'assurer une sécurité maximale pour le voisinage immédiat afin que les mesures respectent les exigences de la Direction régionale de la Santé ;

ATTENDU QUE la firme Airmax Environnement possède les équipements de contrôle et a déposé une soumission au prix de 320 \$/ visite plus taxes ;

ATTENDU QUE le nombre de visites dépend de la durée des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Brian Ross, conseiller, et appuyé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la firme Airmax Environnement pour monitorer le taux d'amoniac lors des opérations de démolition qui auront lieu au 4, avenue des Sous-Bois au coût de 320 \$/visite plus taxes;

QUE cette dépense soit prise à même le poste 02-610-00-411.

07-16-14 Demande de subvention pour l'élaboration d'une Politique familiale

Résolution 2016-087 ATTENDU l'appel de projets du Ministère de la Famille concernant l'élaboration d'une politique familiale municipale dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE le soutien financier maximal pour notre municipalité peut aller jusqu'à 70 % des dépenses admissibles, ou un maximum de 10 500 \$

ATTENDU QUE l'objectif principal d'une politique familiale et de son plan d'action est de fournir des outils qui guideront le conseil municipal à prendre des décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles tout en adaptant les services municipaux à leur réalité et leurs besoins ;

ATTENDU QUE la finalité est de faire de la politique familiale municipale et du plan d'action qui en découle des outils vers lesquels convergent les préoccupations à l'égard du mieux-être des familles en favorisant notamment la création de milieux de vie exclusifs, bien vaillants et sécuritaires ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Alexandre Morin, conseiller, et appuyé par Brain Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil dépose un projet d'élaboration d'une politique familiale pour la Ville de Lac-Delage et accepte de défrayer la partie municipale des coûts relativement au projet;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim, soit la mandataire déléguée pour le suivi de la demande et la signature de la convention à intervenir entre le Ministère et la municipalité;

QUE madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, soit l'élue responsable des questions familiales dans le cadre de ce dossier.

07-16-15 Correspondance

Une liste de la correspondance reçue est transmise au conseil municipal.

07-16-16 Période de questions

07-16-17 Levée de l'assemblée

Résolution 2016-088 Il est proposé par Bruce Wallace, conseiller, appuyé par Alexandre Morin, et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20h15.

Dominique Payette, mairesse

Josée Desmeules, directrice générale par intérim